

REVUE DE PRESSE du 29/01 au 05/02/2012

Les événements de la semaine se sont enchaînés avec des rebondissements parfois surprenants. Aussi nous sommes-nous efforcés de traiter les grands thèmes par ordre chronologique:

1. Les retombées de la Convention Nationale de l'ULRF
2. L'affaire Duret-Stifani et les filleuls de Stifani de la RL 711
3. Préparatifs de l'AG et ordonnance Kurz
4. AG du 4 février : Réactions et Rebondissements
5. Enfin les articles divers.

LES EVENEMENTS MAJEURS DE LA SEMAINE

LES RETOMBÉES DE LA CONVENTION NATIONALE DE L'ULRF

DIMANCHE 29 JANVIER.

Le myosotis Neustrie produit son propre [compte rendu](#) de la convention nationale de L'ULRF qui s'est tenue le la veille.

200 participants dont 167 délégués venus de toute la France et des DOM-TOM, mais aussi des Maisons et des Rassemblements de maçons réguliers, qui ont œuvré tout au long de cette journée.

Il conclut par la présentation de l'esquisse du projet de Refondation que nous vous plaçons en annexe 1.

Le blog la Lumière met le projecteur sur l'annonce de la [création d'une nouvelle obédience](#) en mars 2012.

Le [Communiqué](#) du blog de L'ULRF, (voir annexe 2) fait remarquer que cette nouvelle Grande Loge rejoindra la GLNF si cette dernière est restaurée, (sans François Stifani évidemment).

Le myosotis Lutèce produit un article très complet et illustré de photos reprenant le discours d'ouverture du président de l'ULRF, Alain Juillet, dont le titre parle de lui-même : « [l'avenir est entre nos mains](#) ». Il y explicite l'alternative qui sera ouverte par l'assemblée générale du 4 février.

L'article souligne aussi l'annonce faite par Juillet de la création d'une association pour la défense des petits porteurs d'actions des SCI.

LUNDI 30 JANVIER.

Le myosotis de Lutèce dans son article « [les bons petits soldats](#) » relève que « ... les conventions de ce week-end ont apporté avant tout le resserrement indispensable que la fraternité implique et dont tous les frères de la GLNF sont orphelins depuis des mois et des mois... »

SAMEDI 4 FEVRIER.

Le blog ULRF publie [le compte rendu détaillé](#) (20 pages) des travaux de la convention nationale, dont la synthèse des conventions provinciales telle que présentée le 28 janvier.

Après un rappel de la situation juridique et du projet de Refondation de la GLNF l'article fournit les conclusions d'Alain Juillet et de Dominique Moreau

Il nous fournit aussi les premières synthèses des travaux réalisés par les frères lors des ateliers de l'après-midi.

Le même jour Le blog ULRF fait part de la [création du Rassemblement des Maçons Réguliers du Rite York](#), dont le texte déclare notamment : « considérant que L'ULRF offre la possibilité de travailler ensemble avec des Loges et des Frères Réguliers à la reconstruction de notre Temple... **le Rassemblement des Maçons Réguliers du Rite York** appelle les Loges et les Frères Réguliers du Rite York à adhérer à cette organisation

Pour tous renseignements complémentaires, : maisonyork@gmail.com et adhésions : [BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUEL ÉLECTRONIQUE À L'ULRF](#).

Le myosotis des Flandres relève qu'il y a qu'une [accélération](#) dans la succession des événements.

Après avoir passé en revue la suspension de la GLRRM, les promesses de Me Legrand, l'action de L'ULRF il conclut par : « ... Les travaux de construction ont commencé dans une ULRF mobilisée plus que jamais. Et si d'aucuns se lancent depuis peu sur le terrain judiciaire que nous avons arpenté depuis deux ans et plus, qu'ils sachent que là aussi nous continuerons, mais que nous n'en sommes plus là, que nous gardons l'épée à la main, mais que nous avons déjà la truelle dans l'autre !... ».

L'AFFAIRE DURET-STIFANI ET SES FILLEULS DE SA LOGE 711.

MERCREDI 1^{ER} FEVRIER.

Le magazine l'Express accorde une page entière sous le titre et sous titre: « **Tribunaux-Affaires entre Frères** - Certains francs-maçons n'hésitent pas à instrumentaliser la Justice. Ainsi ce dossier édifiant sur la Côte d'azur, **où l'on retrouve François Stifani avocat et ...grand maître de la GLNF** » avec une version courte sur le blog La Lumière sous le titre ; « [François Stifani en conflit d'intérêt ? L'affaire Duret](#) ». Affaire dans laquelle nous apprenons que M Duret a porté plainte pour corruption, faux et usage de faux et abus de confiance

Le myosotis PACA, complétant l'article du magazine l'Express, ci-dessus mentionné, va « [Au-delà des révélations](#) ».

Outre l'implication de François Stifani dans cette affaire portée en justice par M.Duret où il est question d'abus de confiance, l'article nous révèle que les deux autres protagonistes ne sont pas seulement des frères de la GLNF, filleuls de M.Stifani.

Ils sont, comme par hasard issus de la Loge «Le Verbe » N°711 à l'Orient de Juan-les-Pins, loge créée par JCF pour Stifani qui en fut le Vénérable Maître. Loge très particulière où l'on retrouve d'autres noms très connus, ne serait-ce que « DJ », ce très proche de Stifani, ex GMP et homme fort de la province d'Alpes-Maritimes.

PREPARATIFS DE L'AG ET ORDONNANCE KURZ.

LUNDI 30 JANVIER

Le **Myosotis PACA** nous alerte concernant la manipulation massive orchestrée par le clan stifanien **visant à décourager** les frères de monter à Paris pour **participer à l'AG du 4 février**. [«AG du 4 - Attention danger - double langage Stifanien»](#)

Ainsi FS fait adresser par ses apparatchiks provinciaux toutes sortes de mails, invitant directement les Délégués des loges à différer l'achat de leur billet de train

MARDI 31 JANVIER.

L'ULRF fait avoir dans son [Communiqué, du 31 janvier 2012](#), qu'Alain Juillet, président de l'ULRF, vient d'obtenir de Me Legrand, dans la continuité du jugement du référé du Collectif FMR-Myosotis du 26 janvier, qu'elle fixe le collège électoral de l'Assemblée Générale de samedi, à celui en vigueur avant le 21 janvier 2011. Ce qui renouvelle clairement les chances que l'opposition puisse maintenant obtenir la majorité à l'assemblée.

Le **myosotis Maine-Atlantique** signale que ce [nouveau succès d'Alain Juillet et de L'ULRF](#) entraîne la panique à Pisan.

JEUDI 2 FEVRIER.

Le **myosotis de Lutèce** revient sur les [« interrogations byzantines »](#) du juge Kurtz du 26 janvier 2012.

Il relève 5 points importants :

1. De l'utilité des référés-difficultés : il suffisait de référer au juge Kurtz toutes nos divergences.
2. De la méconnaissance des règles : il suffisait de se déplacer au tribunal pour connaître la rémunération de Me Legrand.
3. De l'absurde : les textes statutaires sont d'une rédaction byzantine.
4. Haro répétés sur les baudets : l'équipe stifanienne n'a pas à être aux commandes.
5. Le sexe des anges : seul le juge du fond est en mesure de trancher le débat concernant la non séparation des pouvoirs maçonniques et associatifs.

Et il conclut par une série de questions sur l'AG, les membres de droit, sur la probabilité d'une nouvelle assemblée générale...

VENDREDI 3 FEVRIER.

« Chut » **Le myosotis PACA** nous dévoile dans le creux de l'oreille ce qui devait être « [à garder secret pour le Stifani's Fan club](#) ». Alors qu'une campagne marketing téléphonique est orchestrée par l'équipe de « DJ » pour démotiver les frères de l'opposition de monter à l'AG, le même « DJ » transformé en tour operator a discrètement programmé un car (gratuit pour tous ceux qui le veulent) pour faire monter son équipe stifanienne !

En fin de journée, **Le blog la Lumière** rend compte de l'ordonnance venant finalement d'être dévoilée. On y apprend que le juge Kurz a décidé de [maintenir la convocation de l'assemblée générale](#) de la GLNF pour le 4 février !

François Koch relève le « french bordel » que cela va entraîner tant dans l'organisation si tardive du voyage pour les délégués que par les suites judiciaires prévisibles.

Il relève aussi que ce qu'écrit le juge Kurz est plus que très surprenant compte tenu de la décision de la cour d'appel de Paris du 13 janvier, considérant que la fonction président-grand maître est indissociable.

F Koch relate que le vice président Kurz dit s'appuyer sur le fait que ladite Cour d'appel n'a pas inscrite cette unicité de fonction dans son dispositif, mais F Koch de s'interroger : le juge Kurz fonde-t-il lui-même sa décision uniquement sur les éléments avant le dispositif ? ? Le doute semble régner.

Le myosotis de Lutèce analyse plus en détail dans son [article](#) le rendu du référé décrit dans « brève-Lotus » en jouant à vrai ou faux. Inutile de préciser que le « faux et archifaux » l'emporte haut la main.

Le Myosotis Ligérien publie un appel à la mobilisation pour l'assemblée générale car « [le soleil ne se lève jamais à l'ouest](#)... ».

Et de rappeler la décision surprenante du juge Kurz :

« ... L'ensemble des demandes conjointes pour repousser l'AG, en provenance de Stifani, de quelques GMP, de Ni scission Ni soumission et du comité Murat, ont été balayées par le vice-président Kurz déboutant ainsi cette surprenante coalition. Nous étions sans doute les seuls à savoir que le soleil ne se lève jamais à l'ouest, ni dans nos rituels, ni dans la vie. C'est dommage... ».

L'AG DU 04 FEVRIER : REACTIONS ET REBONDISSEMENTS.

SAMEDI 4 FEVRIER.

Comme de nombreux blogs, **le myosotis Guyenne Gascogne** transmet le résultat en [flash spécial](#) :

- ✓ Résolution n° 1 : rapport d'activités :
 - pour 550 - contre 338
- ✓ Résolution n° 2 : approbation des comptes 2009 :
 - pour 588 - contre 370- abstention 8
- ✓ Résolution n° 3 : approbation des comptes 2010 :
 - pour 587 - contre 376 - abstention 5

- ✓ Résolution n° 4 : sans vote
- ✓ Résolution n° 5 : approbation du budget 2010-2011 :
 - pour 561 - contre 390 - abstention 9
- ✓ Résolution n° 6 : approbation du budget 2011-2012 :
 - pour 562 - contre 402 - abstention 5
- ✓ Résolution n° 7 : approbation des cotisations 2010-2011 :
 - pour 578 - contre 385 - abstention 5
- ✓ Résolution n° 8 : approbation des cotisations 2011-2012 :
 - pour 573 - contre 385 - abstention 8
- ✓ Résolution n° 9 : ratification d'un président anonyme, soit un vote en aveugle :
 - pour 393 - **contre 555** - abstention 17

L'affaire est entendue : Stifani ne sera plus président de la GLNF et Me Legrand en assurera les fonctions jusqu'en juillet 2012 au plus tard.

Le myosotis PACA présente « [quelques analyses et commentaires des chiffres de l'AG](#) ».

Il observe :

- ✓ Effondrement du nombre de votants : la moitié de celui de l'AG du 25 mars 2010, ce qui n'est pas un indice de démocratie.
- ✓ Un nombre colossal de délégués privés de leur droit de vote...
- ✓ Sur 1630 loges, son estimation fait état de seulement 50 à 90 loges qui ont été favorables aux résolutions.

Il conclut sur un constat : moins de 7 % des loges de la GLNF ont voté réellement pour François Stifani (même pas une loge sur 15 !)...

Le myosotis Neustrie dans son [flash](#) fait le décompte des 965 votants de l'AG :

430 votants de droit du SGC (dont les 30 supplémentaires nommés il y a quelque jours) ce qui laisse 535 vrais Délégués de loge (à 2 par loge cela fait 267 loges sur un effectif total de 1630...) soit à peine 16% des loges !

Mais à coté des centaines de délégués qui ont découvert sur place qu'ils n'étaient pas autorisés à prendre part aux votes. Ce qui a entraîné des files d'attente considérables auprès des huissiers pour tous ceux qui ont voulu le faire enregistrer, mais aussi pour faire enregistrer pour les nombreuses irrégularités constatées.

L'ULRF publie un communiqué « [après l'Assemblée Générale](#) ».

«... L'Union des Loges Régulières Françaises a pris acte des résultats de l'Assemblée Générale ordinaire de ce jour

Les résultats pour le moins contrastés entre la validation de tous les éléments financiers et le refus de ratifier la désignation du Président de l'Association, en la personne es qualité du Grand Maître, **créent à l'évidence un contexte nouveau dont il convient d'étudier avec soin toutes les conséquences.**

Les prochaines heures et les prochains jours y seront consacrés et feront l'objet de prochaines communications.

Pour autant, le projet de nouvelle Grande Loge, tel qu'il a été présenté lors de la Convention Nationale du 28 janvier reste plus que jamais d'actualité et la première réunion de mise en œuvre de cette refondation s'est tenue jeudi 2 février sous la présidence d'Alain Juillet... ».

Le myosotis Lutèce nous relate le déroulement de l'assemblée générale et rapporte quelques propos des intervenants.

Sa conclusion est sans appel : « [il y a des baffes qui se perdent...](#) ».

La lumière titre : « [François Stifani désavoué par l'AG de la GLNF](#) ».

Il relève qu'il s'agit d'un désaveu cuisant pour l'ancien GM attendu que le collège des votants avait été composé sur mesure en éliminant la plus grande partie des opposants.

Il conclut par le fait qu'il est impossible de décrire tout de suite avec certitude les conséquences de ces votes.

Le myosotis des Flandres rappelle que Stifani est « [désavoué pour la 2e fois](#) », soit le 4 février 2012 après le 25 mars 2010 !

L'auteur s'interroge sur le score qu'IL aurait fait si le collège avait été celui d'avant le 21 janvier 2011...

Il tempère son jugement par le fait que tout cela ne va pas en rester là et que les tribunaux vont à nouveau être engorgés de demande de procès.

Que va donc faire Me Legrand demande-t-il ?

Le myosotis Maine-Atlantique décortique mathématiquement « [l'AG qui a dit non à Stifani](#) » : 2/3 des loges interdites, soit 74 %, de vote pour un motif quelconque (le plus courant étant le non paiement intégral des cotisations 2012 !).

Et Me Legrand qui a loué au micro la démocratie !!! Il fallait oser !!!

Puis dans la soirée un nouveau Brèves vient présenter la défaite de Stifani, le refus par l'AG de ratifier sa présidence (le point N°9), comme s'il s'agissait d'une décision qui serait purement logique de la part des délégués : « Les Frères ont logiquement rejeté la résolution 9 « la ratification de la désignation du Président » car ce point constituait une violation de nos statuts et règlements généraux. En effet, ce « NON » confirme que la désignation du Président ne peut pas être ratifiée en Assemblée Générale » !!!

Ce qui conduit François Koch à produire un second article : « [François Stifani ne reconnaît pas sa défaite](#) ». Il y dresse un état des lieux sans complaisance et retranscrit les réponses à chaud d'Alain Juillet, présent à l'AG car invité par Me Legrand :

Q : François Stifani ? R : Il va se faire réélire par le SGC...

Q : Initiatives à venir ? R : rassemblement de tous, arrêt des guerres fratricides...

Q : Nouvelle obédience ? R : 2 chantiers sont menés simultanément, la reconstruction de la GLNF et la création d'une nouvelle obédience.

Le myosotis de Neustrie procède à une critique sommaire des événements de ce jour et surtout leurs conséquences : [... Mais toujours GM !](#)

Il conclut en s'interrogeant sur les solutions potentielles :

« ... Franchement, vous en voyez beaucoup ?

Le choix est simple : rester, payer et attendre les beaux jours de quelle année au fait ?

Ou alors, rejoindre la nouvelle obédience annoncée lors de la Convention Nationale de l'ULRF samedi 28 janvier 2012 et revenir un jour, lorsque les procédures judiciaires auront rétablies la vérité.

Elle sera opérationnelle pour fin mars... ».

Dans un second article, il nous publie la dernière brève de Pisan et reste coi devant cette interprétation des résultats qui relève d'une médecine spécialisée : [quoi dire après cela... ?](#)

MMRRF publie le point de vue de Philippe Tho...as : « [les nouveaux chemins de la liberté](#) ».

Notre Frère s'interroge sur l'après AG en appelant avec force et convictions à reconstruire le Temple dans la quiétude qui doit être celle du Franc-Maçon.

DIMANCHE 5 FEVRIER

Le blog FMR faisant le trajet [du 4 décembre 2009 au 4 février 2012](#), Claude Seiler évoque les mauvaises surprises du jugement du 3 février et de cette AG bâillonnée , ainsi que les bonnes nouvelles ; parmi celles-ci la NON ratification du président et une bonne surprise : la présentation fallacieuse des comptes et du budget. Cette dernière « vous a fait adopter des cotisations qui ne sont pas les cotisations nationales mais celles du siège réduisant ainsi votre participation de l'ordre de 50%. Je rappelle qu'à l'Assemblée du 25 mars 2010 il était proposé d'approuver un total de charges de 17640 K€ et que l'assemblée du 4 février 2012 propose et a fait voter pour les années 2010/2011 un budget 8442 K€ et 8935 K€ pour 2011/2012. Cherchez l'erreur! »

« Il va falloir, ajoute C. Seiler, que l'on nous présente maintenant le décompte exact de ce qui est dû et que l'on nous explique la validité d'une décision qui n'englobe pas la totalité des comptes de l'association. Aux dires même du cabinet Bellot-Mullenbach et associés il n'a jamais pu obtenir les comptes des provinces du directeur administratif et financier et 20% des cotisations perçues ont été provisionnées sans justification comptable ».

ARTICLES DIVERS

DIMANCHE 29 JANVIER.

Le Myosotis Picardie Plaine de France nous relate le « [compte rendu d'une tenue pas ordinaire](#) ».

Après une tentative avortée de la pâle copie du GMP accompagné de son sbire et protégés par 2 body guard en vue de la récupération des clés du temple la veille, la respectable loge Saint-Martin de l'espérance a acclamé par une batterie d'honneur chacun des 3 FF qui venaient d'être suspendus.

Suite à ces événements et surtout comportements indignes d'un franc-maçon, l'intégralité du collège provincial a démissionné, ce qui fait dire à l'auteur dans son [article](#) : « ...Ne le

répétez pas ! Mais moi si j'étais FS, je me débarrasserai au plus vite de ce grand pourvoyeur d'opposants ! ... ».

Le myosotis Bourgogne Franche-Comté nous fait part de 3 événements dans son article « [suite et fin de la respectable loge le nombre d'or](#) » :

1. la mise en sommeil de cette loge
2. le réveil de la RL Horus contraire aux us et coutumes, règles et principes de la franc-maçonnerie régulière de tradition : travaille au RER et non au REAA, membres fondateurs non encore francs-maçons à la date de consécration ou encore n'y ayant jamais appartenu, des Apprentis et un frère Compagnons en lieu et place de Maîtres Maçons...
3. Tous les MMMM ayant refusé de cautionner ce système dévoyé sont considérés comme démissionnaires !

LUNDI 30 JANVIER.

Le myosotis Bourgogne Franche-Comté fait part d'une nouvelle méthode utilisée pour les retraits de charte: cela s'est fait par [message](#) SMS pour la respectable loge Jean-Philippe Rameau !

Le myosotis de Lutèce propose un petit test très intéressant, principalement destiné aux officiers provinciaux...

Dans un second article, « [les lapins crétiens censurent, c'est sûr !](#) » il propose à la lecture la mise en demeure adressée à Me Legrand par notre frère journaliste Jean-Luc A. et faisant suite à l'e-mail de suspension pour un motif relevant du délit d'opinion et non de celui invoqué.

MARDI 31 JANVIER.

Le myosotis BBC Champagne-Ardenne dans son article « [participation bis](#) » nous conseille vivement de répondre par LRAR au second courrier standardisé de la GLNF suite à votre réponse faite à une ordonnance de suspension.

Ce courrier fait semblant de prendre dans votre réponse des éléments justificatifs de démission. Il est nécessaire et pertinent de ne pas laisser les choses en l'état et de répondre par la courte phrase suivante éditée par l'équipe juridique de FMR :

« Ta réponse du < > n'est pas de nature à modifier les termes de mon courrier du < > et je réserve bien entendu tous mes droits où tu persisterais à me considérer démissionnaire d'office ».

Le myosotis Guyenne-Gascogne recense dans son [article](#) un florilège de commentaires diffusés ce jour sur Internet et dont la plupart appellent à la scission.

MERCREDI 1^{ER} FEVRIER.

Le myosotis PACA nous apprend que la [Grande Loge du Maroc suspend ses relations avec la GLNF](#) en publiant la [lettre](#) adressée par son grand secrétaire : «... venant du continent africain, c'est tout un symbole !... ».

Le myosotis de Lutèce nous propose le programme très humoristique de la [dernière représentation du cirque de la GLNF](#)... À consommer sans modération !

JEUDI 2 FEVRIER.

Le myosotis des marches de l'Est Lorraine-Alsace revient sur le nombre famaneux des Grandes Loges ayant suspendu leur relation avec la GLNF : [trente-cinq !](#)

Il relève aussi que François Stifani traduit F. KOCH et A. JUILLET devant la 17ème Chambre correctionnelle (cf. le procès d'Émile Zola) du TGI de Paris pour diffamation...

Le myosotis Albi Quercy Rouergue nous dit « [n'ayez pas peur !](#) » «...FS n'a plus d'espoir que dans la scission pour sauver l'in vraisemblable projet qu'il avait formé de s'approprier la GLNF... ».

Et de conclure sur cette note d'espoir : « ... Les plans de la nouvelle Obédience en chantier serviront à réorganiser notre institution dans le respect de la Règle et de la tradition. En attendant, elle recueille et soigne les blessés, avant de réintégrer avec nous notre institution libérée des envahisseurs ».

Le myosotis province Aquitaine fait une « [réponse au comité Jean Murat](#) » suite à la [demande d'excuses](#) formulée par le comité après la publication de l'article « [accélération](#) ».

À l'heure où l'union sacrée serait nécessaire, ce comité amène le trouble là où il faudrait paix et fraternité. Mais y a des limites : on ne peut tout accepter sous prétexte d'union.

Et de conclure : « ... Autant de volonté de nuire à l'ULRF laisse sans voix. Sans doute faut-il y voir le dépit de ceux qui face à son succès, n'ont plus rien que la perfidie et une alliance avec Uni2R pour encore espérer exister. Quand on pense à ce que nous aurions pu faire en commun sans cette maudite ambition personnelle !... ».

EN CONCLUSION

Une des questions majeure de la semaine qui vient sera de savoir comment Me Legrand, va se comporter.

Va-t-elle mettre Stifani à la porte de Pisan en lui demandant à de repartir chez lui en Frère, ainsi que formulé par la Cour d'Appel, ou au contraire va-t-elle se soumettre aux diktats du clan stifanien et de son propre avocat ?

A cela ajoutons les multiples événements imprévus qui pourraient aussi surgir !

Fraternellement.

Philippe et Christian

ANNEXE 1

Présentation de l'esquisse du projet de refondation.

Par nos frères Dominique Moreau et Franck Fauquenbergue

Il a été clairement souligné que tous les problèmes actuels venaient du système obédientiel qui s'est substitué, petit à petit, au domaine initiatique avec la mise en place d'un pouvoir qui s'est substitué à la démarche initiatique.

- POUVOIR INITIATIQUE : RETOUR AUX LOGES

Le projet a été élaboré suite :

- ✓ aux Assises de Montreuil du 4 février 2011
- ✓ le Livre Blanc en juin 2011
- ✓ le sondage en ligne de décembre 2011
- ✓ les conventions provinciales des 7 et 14 janvier 2012

Ce qui a permis de mettre en place une méthode ... pour définir un socle commun.

- ✓ De valeurs
- ✓ de Principes
- ✓ de modes d'organisation

Avant sa mise en forme définitive par un comité constituant.

- DES PRINCIPES

Respect des Landmarks et des principes de reconnaissance internationale qui sont :

- ✓ foi en une puissance suprême : GLADU
- ✓ interdiction de toutes discussions religieuses, politiques ou sociétales
- ✓ indépendance stricte des 3 premiers degrés symboliques
- ✓ pas d'inter-visite avec les corps maçonniques non reconnus

Primat de la démarche spirituelle sur la dimension organisationnelle

- ✓ seule compte la démarche ... et le cheminement initiatique qui repose sur les Rites qui en sont les véhicules et sur lesquels la GL ne peut pas, seule, avoir autorité.

- DES MODES D'ORGANISATION

Des loges souveraines ... pour rappeler que seule la loge initie et transmet disposant d'une **vraie** autonomie financière, bases de la nouvelle organisation.

Il convient sur ces bases de :

- DÉFINIR LES MOYENS DE MUTUALISATION

Des loges regroupées par Rite, garantie du respect des us et coutumes de chacun et garantie de l'égalité dans la dignité des Rites, pour un parcours maçonnique fondé sur la démarche spirituelle et non sur des "honneurs administratifs".

Les GL fédérées au sein d'une GL Unie responsable de la cohérence de l'ensemble, de la représentation nationale et internationale des frères et l'organisation de moyens mutualisés au service des loges.

Dans une organisation administrative réduite au minimum ... de façon à réduire les frais de fonctionnement, faire baisser les cotisations et faire disparaître les "apparatchiks"

... et fondées sur les principes "constitutionnels" suivants :

- ✓ Subsidiarité; à chaque échelon ce qui entraîne un retour aux responsabilités.
- ✓ séparation des pouvoirs (tout particulièrement disciplinaire)
- ✓ élection des responsables pour des mandats courts

Cette nouvelle obédience aura pour principe :

"Elle organise, unie et préserve"

Vous voyez, mes frères, que nous sommes à mille lieux de ce qui se passe aujourd'hui, et que, même si tous ne peuvent être totalement satisfaits sur tel ou tel point particulier, il en ressort des bases qui serviront de fondement à notre nouvelle construction qui aura pour mission d'accueillir tous les frères reconnus comme tels au sein d'une véritable fraternité dont la loge sera le seul creuset initiatique.

Beaucoup de travail, l'après-midi dans les 11 ateliers avec un reporting qui vous sera ultérieurement transmis et de nombreux échanges avec la salle, même si le minutage était compté, de façon à ce que chacun puisse reprendre à l'heure ses moyens de transport.

Une synthèse générale a été entreprise par Dominique et Alain de façon à conclure cette Convention Nationale de l'ULRF.

Dés le 4 février au soir, et en fonction des résultats de cette AG, si elle a bien lieu, les différentes Maisons des Maçons enregistreront les demandes d'adhésion de tous les frères qui le souhaiteront : suspendus, exclus, radiés, démissionnés, ceux qui ont démissionné avant ou pendant cette période et tous ceux qui ne veulent plus continuer à subir le système actuel de la GLNF.

Au plus tard, fin mars, un comité qui sera mis en place dès demain aura pour mission de construire cette obédience.

Le tout sera fait en concordance avec les GL européennes.

N'oublions pas un point important, le futur GM sera :

- ✓ garant de l'Harmonie
- ✓ Architecte des équilibres
- ✓ il aura un rôle de Protecteur

Reprenons, pour conclure le message de Dominique : nous participons à la création d'un germe qui pourra être transplanté.

Mes frères, la lumière est enfin réapparue et rien ni personne ne pourra venir s'opposer à cette volonté de créer une maison dans laquelle régnera ce que nous appelons de nos vœux depuis trop longtemps.

ANNEXE 2

L'Union des Loges Régulières Françaises lance la refondation de la GLNF et annonce la création prochaine d'une Grande Loge.

La crise qui depuis deux ans ébranle la Grande Loge Nationale Française (GLNF) 2^e obédience française, atteint son paroxysme. Bien que placée depuis le 24 janvier 2011

sous administration judiciaire, elle est toujours dirigée de fait par un Grand Maître qui, pour retarder l'échéance inévitable de sa révocation, accélère les radiations de loges et de frères.

L'Union des Loges Régulières Françaises, principale composante des forces d'opposition à la gouvernance actuelle, a réuni samedi 28 janvier sa convention nationale et décidé de lancer le chantier préparatoire à la refondation de la GLNF pour restaurer les valeurs traditionnelles de la Franc-maçonnerie universelle et retrouver la confiance des Grandes Loges régulières mondiales.

Restaurer les valeurs de la Maçonnerie régulière et traditionnelle

L'objectif de l'opposition, désormais largement majoritaire, est d'obtenir le départ d'un Grand Maître qui a perdu sa légitimité pour que la GLNF retrouve rapidement sa place dans la franc-maçonnerie française et internationale.

Au cœur de la crise : la personnalité de François Stifani qui présente tous les symptômes de la pathologie des dictateurs et prêt, comme eux, à faire sombrer le navire et à couler avec lui.

Force est de constater que François Stifani, avocat d'affaires, utilise toutes les procédures judiciaires pour conserver le pouvoir et, dans l'attente de décisions d'appel, supprime des provinces et des loges, radie ou démissionne d'office des frères pour orienter le vote des prochaines assemblées.

C'est pourquoi pour préserver l'avenir, la Convention nationale de l'ULRF a décidé de mettre en place un « Comité constituant », cellule chargée de préparer dès maintenant les bases juridiques et techniques de la refondation. Il s'appuiera sur les nombreuses réflexions et contributions élaborées à tous les niveaux depuis deux ans et qui remettent la Loge et le travail initiatique au centre du dispositif.

Sans attendre le résultat des dernières péripéties et pour accueillir toutes les loges et les frères exclus, la convention de l'ULRF a décidé de créer en mars prochain une nouvelle Grande Loge. A terme, cette obédience soit rejoindra une GLNF restaurée, soit deviendra le berceau d'une Grande Loge régulière et traditionnelle retrouvant toute sa place dans la chaîne d'Union de la Maçonnerie universelle.

Il faut rappeler que la GLNF est aujourd'hui au ban de la Franc-maçonnerie mondiale.

34 Grandes Loges étrangères ont suspendu leur « reconnaissance » et, parmi elles, la Grande Loge Unie d'Angleterre considérée comme la Loge-mère des Grandes Loges régulières dans le monde.

Qu'est-ce que l'ULRF ?

L'Union des Loges Régulières Françaises est née d'une initiative de frères de la « base » exaspérés par les lenteurs des décisions judiciaires et les difficultés de l'opposition à coordonner ses programmes et ses actions.

Créée en octobre 2011, elle appelle aussitôt l'opposition à s'unir, dépose des statuts d'association, met en place des équipes opérationnelles, mobilise les loges et les frères et, en moins de trois mois, rassemble 512 loges (sur les 1 629 de l'obédience) soit environ 12 000 frères auxquels s'ajoutent 5 400 adhésions individuelles réparties dans 1045 loges.

L'ULRF dispose donc d'une représentativité de l'ordre de 17 000 frères, c'est-à-dire 31,5 % des loges et 40 % des frères.

Les principales composantes de l'opposition rejoignent la dynamique ainsi créée et se mettent en ordre de marche sous l'autorité d'Alain Juillet.

Alain Juillet, ancien Grand Inspecteur de la GLNF qui avait tenté en vain de réformer l'obédience en 2010-2011, apparaît désormais comme le pilote de toutes les composantes et sensibilités de l'opposition à la gouvernance actuelle ; il s'est engagé solennellement, dès le départ de François Stifani, à gérer une période de transition d'un an maximum pour apaiser, rassembler et préparer l'élection d'un nouveau GM sur des bases nouvelles.